

A.1 AGRICULTURE ET AMÉNAGEMENTS RURAUX

INTRODUCTION

La politique agricole départementale

A.1.1 POLITIQUE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

- 1 Aide en faveur de l'aménagement foncier
- 2 Aides visant à encourager l'agriculture

A.1.2 POLITIQUE EN FAVEUR DE L'AMÉNAGEMENT RURAL

- 1 Aménagement des cœurs des villages et des petites villes
- 2 Aide aux petits aménagements des espaces publics des villages
- 3 Aide à la rénovation des hippodromes

LA POLITIQUE AGRICOLE DÉPARTEMENTALE

Un rapport d'orientation sur la nouvelle politique agricole Départementale a été adopté le 22 mars 2005. Le souhait du Département était d'inscrire son action dans le cadre du développement durable. L'Assemblée Départementale a ainsi décidé lors de sa séance du 22 mars 2006 d'orienter sa politique agricole pour la période 2006-2008 autour de quatre axes prioritaires : **l'emploi, l'élevage, les filières courtes et l'environnement.**

1. SOUTENIR L'EMPLOI EN AGRICULTURE

L'intervention du Département dans le secteur de l'emploi agricole s'articule désormais autour de 3 axes :

- **la promotion des métiers** : Il s'agit de promouvoir ce secteur en direction des employés potentiels mais également des futurs employeurs qui ne connaissant pas forcément les possibilités d'emploi qui s'offrent à eux.
- **l'emploi salarié** : Différents types de contrats, adaptés au besoin de l'exploitant identifié lors du diagnostic travail sont mobilisables (CDD, CDI, Intérim, Groupement d'employeurs, Journées de remplacement). Pour chacune de ces modalités, il convient pour le Département d'encourager les structures porteuses.
- **la transmission d'entreprises** : Les exploitants peuvent quitter l'activité agricole soit du fait d'un départ en retraite soit pour des raisons économiques. Dans les deux cas, un accompagnement est nécessaire.

2. ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLEVAGE

En promouvant le secteur de l'élevage, le Département souhaite maintenir l'emploi des exploitants et orienter les modes d'exploitation vers une utilisation accrue de l'herbe.

L'intervention passe par l'élaboration de références locales diffusées par l'ensemble des organisations para agricoles et les éleveurs.

Dans ce secteur également, les intervenants sont nombreux. Le Département agit pour fédérer les initiatives et créer une synergie globale. Son intervention concerne aussi bien l'appui au fonctionnement des structures que l'investissement pour l'accompagnement des éleveurs dans l'évolution de leur système d'exploitation.

3. PROMOUVOIR LES FILIÈRES COURTES ET LES PRODUCTIONS FERMILIÈRES

L'objectif du soutien du Département est d'accompagner les projets de filières qui permettent de réduire le nombre d'intermédiaires et de développer de la valeur ajoutée au niveau local. Ce soutien ira vers les micro projets de proximité et particulièrement ceux portés par des filières à l'échelle d'un territoire, les projets agro-alimentaires d'envergure industrielle relevant de la compétence de la Région.

Il se concrétise par les trois interventions suivantes :

- **l'appui à l'émergence de nouveaux débouchés**
- **l'appui aux filières locales**
- **l'appui à la vente**

4. CONCILIER AGRICULTURE ET PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT : APPUI AUX DÉMARCHES ALTERNATIVES.

Le soutien Départemental concerne les modes cultureux, ayant un impact sur la préservation de la ressource en eau et l'érosion des sols mais il s'agit également d'appuyer les projets de production d'énergies renouvelables. Ces derniers sont source de diversification pour l'activité agricole tout en préservant les ressources des générations futures.

Les actions sont orientées autour des 4 axes suivants :

- appui à l'émergence des modes de production, alternatif à l'agriculture intensive
- acquisition de références dans le cadre des contrats d'objectifs de gestion de l'eau
- aide aux agriculteurs : cultures intermédiaires, protection des captages, matériel de lutte contre l'érosion des sols, aménagements d'hydraulique douce.
- soutien aux filières des énergies renouvelables.

LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
AGRICULTURE ET AMÉNAGEMENTS RURAUX